

28 Rally del Ticino

18/19 settembre 2026



RÈGLEMENT PARTICULIER



Règlement particulier officiel du “28ème Rallye du Tessin” 18 septembre – 19 septembre 2026”

Complément au règlement standard de la CSN

Tous les textes et articles non repris du présent règlement particulier sont conformes au Règlement Standard CSN en vigueur, auquel il faut se référer. Copie du Règlement Standard CSN sera envoyé aux concurrents étrangers au plus tard avec la confirmation d'engagement.

I. Programme général

10.08.2026			Ouverture des engagements
09.09.2026	24.00		Clôture des engagements (cachet postal faisant foi)
17.09.2026	17.00	21.30	Vérifications administratives à Mendrisio chez Garage Mendrisio Automobili Sagl et distribution du roadbook et des documents officiels, aux équipages régulièrement inscrits. Reconnaissances de toutes les ES de 18h00 à 22h00
18.09.2026	08.00	10.30	Vérifications administratives, seulement sur demande , et distribution du roadbook et des documents officiels pour les équipages qui n'ont pas retiré le 17.09.2026, à Mendrisio chez Hotel Coronado
18.09.2026	08.00	16.00	Reconnaissances de toutes les ES (maximum 4 passages compris ceux du 17.09.2026)
18.09.2026	10.30	16.30	Vérifications techniques à Balerna chez AGOM SA
		17.00	1 ^{ère} réunion du collège des Commissaire Sportifs Mendrisio Hotel Coronado
		17.45	Affichage de la liste des équipages admis au départ sur SPORTITY
18.09.2026		20.31	Départ 1. Concurrent (1.ere section) Mendrisio Hotel Coronado (Parc de départ Mendrisio Hotel Coronado (entre 18h00 et 18h30) suivra convocation par chaque concurrent)
18.09.2026		21.25	Arrivé 1. Concurrente 1 ^{ère} section (Fox Logistics – Balerna)
19.09.2026		08.30	Départ de la 1 ^{ère} voiture 2 ^{ème} section (Fox Logistics – Balerna)
19.09.2026		18.15	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture à Mendrisio Hotel Coronado
19.09.2026	dés	18.30	Vérifications finales – Garage Mendrisio Automobili Sagl – Mendrisio
19.09.2026		19.00	Affichages des résultats provisoires à Mendrisio Hotel Coronado

II. Organisation

Art. 1 Généralités

Le Comité du Rallye organise le “28ème Rallye du Tessin” qui se déroulera le 18 septembre et le 19 septembre 2026. L'épreuve est inscrite au calendrier sportif national de l'ASS ainsi qu'au calendrier des Epreuves Nationales, la participation étrangère autorisée. Valable pour le Championnat Suisse des Rallyes, pour la Coupe Suisse des Rallyes, pour le Championnat Suisse Junior, pour la Coupe Suisse des Rallyes Historiques VHC, pour le Championnat Tessinois des Rallyes et l'insigne sportif de l'ASS.

Art. 2 Comité d'organisation, officiels

Président du CO	Max Beltrami	☎ 079/423 79 89 -- 091/695 05 35
Directeur de course	Max Beltrami	☎ 079/423 79 89
Directeurs de course adjoints	Filippo Lurà	☎ 079/697 09 04
	Marco Menchini, Giulio Pucci	
Commissaires Sportifs	D.Lenglet©,P.Borruat, X	
Commissaires Techniques	M.Filisetti©, C.Enz,	
Relations concurrents	Franco Peirano	☎ 076 805 41 45
Responsable du sécurité	Christian Bianchi	☎ 076/387 69 70
Responsable logistique	Michele Ferrara	☎ +39338 484 97 67
Responsable de parcours	Christian Bianchi+Michele Ferrara	☎ 076/387 69 70
Responsable matériel	Stefano Fontana	☎ 079/204.31.13
Responsable du personnel	Simone Contessi	☎ 076/410.62.72
Médecin	Dr. Protetti	
Responsable de presse	Luca del Vito	
Secrétaire de l'épreuve	Roland Lucini	☎ 079/337 40 26
Secrétaire du Jury	Isa Bianchi	

A l'exception des membres du Jury, tous les officiels nominativement désignés au règlement particulier et titulaire d'une licence officielle sont Juges de faits.

Art. 3 Tableau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions du Directeur de Course et/ou des Commissaires Sportifs et le programme des réunions du Jury, seront affichés au tableau officiel sur l'application SPORTITY.

Art. 4 Secrétariat, permanence

Les coordonnées du secrétariat sont les suivantes:

- jusqu'à le 17.09.2026 12.00 h: COMITATO RALLY
casella postale 35
6828 Balerna
e-mail: info@rallyticino.com
☎ +4191/683.50.00
☎ +4191/683.51.51
natel +4179/423.79.89
- le 18.09.2026 ore 08.00-21.00 Mendrisio Hotel Coronado Club House ☎ +4176 306 41 45
- le 19.09.2026 ore 07.00-20.00 Mendrisio Hotel Coronado Club House ☎ +4176 306 41 45

III. Dispositions générales

Art. 5 Généralités

5.1. L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les rallyes et au règlement particulier de l'organisateur, auxquels tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

5.4 L'alcool (éthanol) est interdit en compétition dans le sport Automobile et Karting. La détection sera effectuée par éthylomètre et/ou analyse sanguine. Le seuil de violation équivalent à une concentration sanguine d'alcool de 0.10g/l.

Art. 6 Autorisation d'organisation

Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS et l'épreuve autorisée et enregistrée sous le No. 26-023/NI+

Art. 7 Description

Le Rallye, appelé "28^{ème} Rallye du Tessin" consiste en un parcours de 270.00 km, dont 6 ES, totalisant 58.700 km, en 1 jour (1 regroupement le 18.09.2026 a Balerna, le 19.09.2026 1 regroupement a Balerna et 1 à Bioggio). Il s'agit d'un Rallye Type 3. Les sections du rallye, ainsi que leurs contrôles horaires, contrôles de passage et contrôles de neutralisation sont décrits dans le carnet de contrôle et dans roadbook.

Art. 8 Véhicules admis

8.1 Sont admises les voitures homologuées à la date des vérifications techniques ainsi que celles d'homologation expiré depuis moins de 8 ans, (selon Art. 2.7.1c) qui répondent aux prescriptions de l'Annexe J pour les véhicules suivants: Groupe N - voitures de production, Groupe A - voitures de tourisme, Groupe S20 - voiture Super2000 Rally, Groupes R1- R2 - R3 - R4 - R5-RGT. Sont admises les voitures des Groupes ISA - ISN, conformément aux dispositions de l'art. 4, chap. VIII-A ASA. Les Kit Cars 1400 cm³ - 1600 cm³ doivent respecter le poids minimum des S1600 selon l'Article 255.6.2 Annexe J de la FIA.

Sont admis les véhicules historiques selon l'Annexe K de la FIA et les dispositions de la CSN pour la Coupe Suisse des Rallyes Historiques VHC pour les groupes/périodes suivantes:

Périodes: E, F, G1, G2, H1, H2, I et J1, J2, K, KC, KRC;
Groupes: T, CT, GT et GTS.

Classe	Groupes
RC1	Rallye1 WRC (Word Rallye Car)
RC2	Rallye2 (VRa2 + VR5)
	Rallye 2 Kit (VR4K)
	S2000-Rallye: moteur 1.6T avec bride de 30 mm
	S2000-Rallye: atmosphérique 2.0
	Gruppe R4 (VR4)
	Voiture Groupe N de plus de 2000 cm ³ (Gr. N4 actuel)
RGT	Voitures RGT
RC3	Rallye3 (VRa3)
RC4	Rallye4 (VRa4)
	R2 (VR2B)
	R3 (VR3C + VR3T)
	Voiture du Groupe A jusqu'à 2000 cm ³
RC5	Rallye5 (VRa5)
RC6	R1 (VR1A+VR1B)
	Super 1600 Kit-Car jusqu'à 1600 cm ³
RC7	Voiture du Groupe N entre 1600 et 2000 cm ³
RC8	Voiture du Groupe N jusqu'à 1600 cm ³
RC9	Groupe ISA
RC10	Groupe ISN
RC11	Groupe IS-Rallye
RC12	GT+ selon réglementation FFSA

Art. 9 Equipement

9.1 Carburant: Quantité max. de plomb 0,15 g/l (sans plomb 0,013 g/l).

9.2 L'adjonction d'une ou de plusieurs plaque(s) de protection sous la voiture est autorisée, de même que le montage de phares supplémentaires dans les limites des règlements en vigueur. Seul l'équipement lumineux admis par la LCR peut être utilisé sur les parcours de liaison ; les phares supplémentaires non conformes doivent être totalement recouverts. En cas d'infraction flagrante (utilisation de phares non conformes sur le parcours de liaison), la sanction sera au moins de 5 minutes de pénalité, qui n'influencera pas le délai de mise hors course. En cas de récidive, les sanctions applicables sont laissées à la discrétion du Jury. Les films argentés ou fumés selon Art. 253.11 Annexe J sont autorisés exclusivement sur les vitres latérales arrière et la vitre arrière.

Le compteur de vitesse ne peut pas être supprimé

Les pneumatiques (voir annexe 3) doivent obligatoirement être à sculptures moulées et conformes à la réglementation FIA et/ou CSN. Pour les rallyes étrangers ou Championnat FIA, les pneumatiques doivent être conformes au règlement particulier de la compétition concernée. Pour les Voiture Historique le règlement valable selon annexe K, Annexe XI.

Le règlement de la CSN relatif au bruit des véhicules est applicable dans son intégralité. Les valeurs suivantes sont valables pour tous les véhicules: 2 98 dBA à 4500 / min et 50 cm / 45° de la sortie de l'échappement, à la même hauteur mais au moins à 50 cm du sol.

L'installation de caméras et/ou d'appareils de prise de vues doit être conforme au Chapitre VII-B - Application des mesures de sécurité en Suisse - et avoir reçu l'approbation des Commissaires Techniques lors du contrôle technique avant départ.

9.6 Tous les véhicules immatriculés à l'étranger doivent présenter obligatoirement la carte verte d'assurance soit pour les contrôles administratifs soit que pour les contrôles techniques.

Art. 10 Conducteurs admis

10.3 Tous les membres de l'équipage doivent obligatoirement être titulaire d'un permis de conduire pour automobile et d'une licence de conducteur/navigateur NAtionale ou INTernationale valables pour l'année en cours et pour le véhicule concerné.

Art. 11 Demande d'engagement, inscriptions

11.1 Les inscriptions sont à adresser, simultanément au paiement des droits d'engagement (art. 12.1.), à l'adresse suivante:

Comitato Rally, casella postale 35, 6828 Balerna. Per mail: info@rallyticino.com

Délai d'inscription: Mercredi 09.09.2026 à 24.00 (timbre postal).

11.2 Le nombre maximum de véhicules admis est fixé à 100.

Art. 12 Droits d'engagement

12.1 Les droits d'engagement pour chaque équipage sont fixés à:

- CHF **1'000.00** € **1'000.00** avec la publicité facultative de l'organisateur (art. 20.2.)

- CHF **2'000.00** € **2'000.00** sans la publicité facultative de l'organisateur (art. 20.2.)

POUR LES CLASSES RC1 – RC2 – RGT E VHC

- CHF **850.00** € **850.00** avec la publicité facultative de l'organisateur (art. 20.2.)

- CHF **1'700.00** € **1'700.00** sans la publicité facultative de l'organisateur (art. 20.2.)

POUR TOUS LES AUTRES CLASSES

Le paiement en Euro seulement pour les concurrents/conducteurs avec licence étranger (pas licence suisse)

Les droits d'engagement comprennent:

- la finance d'inscription au Rallye du Tessin
- deux plaques officielles du Rallye avec numéros de départ
- les numéros de départ à appliquer aux portières antérieures avec la publicité de l'organisateur
- un numéro de départ à appliquer sur la vitre postérieure, côté droit
- une série complète d'autocollants de la publicité facultative de l'organisateur
- une plaque officielle pour l'assistance (d'autres plaques pourront être achetées)

Les droits d'engagement sont à verser simultanément à l'envoi de l'engagement à:

Droit en CHF virement: **COMITATO RALLY** – 6828 Balerna IBAN: **CH74 0900 0000 6524 9472 8**

Droit en EUR virement a: **BELTRAMI MASSIMO** – 6835 Morbio Superiore
IBAN: **CH07 0900 0000 9140 8786 2** - BIC: **POFICHBEXXX (Banque PostFinance SA)**

Délai du virement du droit d'engagement est le 09.09.2026

Art. 14 Réserves, additifs, application du règlement, texte officiel

14.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du règlement standard, seul le texte rédigé en français fera foi. Pour le règlement particulier, le texte en italien fait foi.

IV. Obligations des participants

Art. 15 Reconnaissances

15.1 Durant toutes les reconnaissances, les concurrents se conformeront rigoureusement aux prescriptions de la loi sur la circulation routière (LCR) et aux règles de la circulation.

15.2 Les reconnaissances pourront avoir lieu uniquement le Jeudi 17.09.2026 de 18h00 au 22h00 pour toutes les ES et le Vendredi 18.09.2026 de 08h00 jusqu'à 16h00 pour toutes les ES

Nombre maximum de passages 4 totale dans les 2 jours prévue de reconnaissance. L'itinéraire sera à disposition des concurrents admis à la manifestation, à partir de 17.00 le 17.09.2026 chez Garage Mendrisio Automobili Sagl à Mendrisio.

15.3 Toutes les infractions au règlement des reconnaissances, constatée par un Officiel de l'épreuve ou par les organismes de police, entraînera l'interdiction du départ sans restitution des droits d'engagements. En outre, toute infraction sera obligatoirement transmise au Jury qui pourra décider d'une pénalité supplémentaire.

15.SB Afin de préserver la **bonne réputation du "Rallye du Tessin"** pour les années à venir, **il est recommandé à Mesdames et Messieurs les concurrents de respecter scrupuleusement le code de la route** au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye. Ils ne doivent **en aucun cas effectuer des essais de vitesse**. Chacun doit se montrer **digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants résidant** dans les régions traversées, **en veillant avant tout à leur sécurité**.

Art. 20 Publicité

20.2 La publicité obligatoire imposée par l'organisateur sur les plaques rallye est sur les panneaux de portières à droite du numéro sera communiqué avec les dernières instructions.

La publicité facultative proposée par l'organisateur (voir art. 12.1) consiste à appliquer de la publicité sur la voiture selon la modalité que vous recevrez avec les dernières instructions.

Art. 22 Circulation, réparation, approvisionnement

22.1.2 L'assistance est interdite sur l'ensemble du parcours, sauf dans les parcs figurant sur le roadbook. En dehors des parcs l'approvisionnement est autorisé aux stations de services figurant sur le roadbook. Cependant, les membres de l'équipage, n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucun aide extérieur, peuvent effectuer un travail d'assistance sur la voiture à tout moment autre que lorsque cela est spécifiquement interdit. Le respect de cette réglementation sera vérifié par des Juges de fait.

22.3.1 Les parcs d'assistance seront de 30 min. sauf le premier du vendredi 18.09.2026 de 15 min.

22.4.3 Dans le parc d'assistance, un extincteur (Type ABC) de min. 5kg doit être à disposition à chaque emplacement de voiture de course (pas fourni par l'organisateur).

V. Déroulement de l'épreuve

Art. 25 Itinéraire

25.1 Tous les équipages recevront un roadbook décrivant en détail l'itinéraire obligatoire à suivre. Toute déviation sera signalée aux Commissaires Sportifs. Sauf en cas de force majeure décidé par commissaires sportifs. La remise des roadbook aux équipages aura lieu le 17.09.2026 dès 17.00 à Mendrisio chez le Garage Mendrisio Automobili Sagl.

Art. 26 Parc de départ

26.1 Tous les équipages devront obligatoirement se rendre, 10 minutes avant son heure de départ prévue, dans la zone réservée (parc de départ) à Mendrisio Hotel Coronado. Le voiture devront être en parc de départ à Mendrisio Hotel Coronado entre le 18h00 et le 18h30 suivra convocation par chaque concurrent. Le voiture au parc de départ peuvent être parque par un mécano.

Art. 27 Dispositions générales relatives aux contrôles

27.8 Le signe distinctif des responsables des postes de contrôle est une chasuble.

Art. 30 Contrôle de regroupement, neutralisation

30.5 Les zones de regroupement/neutralisation prévues sont les suivantes: Balerna et Bioggio. Après ces zones de regroupement, les équipages reprendront le départ à l'heure idéale prévue de l'horaire du rallye. Ceci est aussi valable dans le cas que les concurrents ont du retard ou de l'avance à leur arrivée à ce regroupement. L'ordre de départ de ce regroupement est prévu comme suit: les voitures repartiront selon l'ordre d'arrivée au contrôle horaire précédent. L'organisateur peut remettre un nouveau carnet de contrôle soit à l'entrée, soit à la sortie du parc fermé.

VII. Classements, réclamations, appels

Art. 36 Classements

36.4 Les classements définitifs seront déterminés comme suit:

- un classement général absolu, tous groupes et classes ensemble;
- un classement par groupes et classes de cylindrée;
- les véhicules historiques feront l'objet de classements séparés.

VIII. Prix et coupes

Art. 39 Prix

39.1 Il est prévu un prix pour au moins 1/3 des participants, ainsi que pour au moins les 10 premiers équipages du classement général.

39.2 Liste des prix:

Classement général absolu seront attribuées

Coupes du 1^{er} au 10^{ème} absolu

Classement général absolu Historique

Coupes du 1^{er} au 5^{ème} absolu

Classement par class seront attribuées

Coupes du 1^{er} au 10^{ème} absolu

Classement par group seras attribuée la coupe au vainqueur du groupe

39.3 Les prix et coupes qui ne seront pas retirés par les concurrents ou par leur représentant, resteront acquis au Comité d'organisation. Les prix et coupes ne seront en aucun cas envoyés aux ayants-droit.

Art. 40 Remise des prix

La remise des prix aura lieu le Samedi 19.09.2026 à 18.15, directement sur le podium d'arrivée à Mendrisio Hotel Coronado.

Balerna, mai 2026

Le président de la CSN: Andreas Michel

Le directeur de course: Max Beltrami